

Pour assurer la préparation technique de
l'intervention de l'ONU
Des détachements français ont pris position à la
frontière du Rwanda

Afsané Bassir Pour

Le Monde, 22 juin 1994

Le Conseil de sécurité de l'ONU a accueilli favorablement le projet de résolution présenté, lundi 20 juin, par la France. Ce texte, qui devrait être adopté mercredi, vise à autoriser les militaires français à intervenir pendant deux mois au Rwanda, en employant tous les moyens nécessaires, pour assurer la protection des civils. Les troupes françaises, qui doivent intervenir à partir du territoire zaïrois, ne pourront agir qu'après le feu vert de l'ONU. Toutefois, quelques détachements sont déjà arrivés au Zaïre pour préparer leur intervention. A Bruxelles, les partenaires européens de la France devaient étudier, mardi, les propositions de Paris.

Bien que très controversé, le déploiement de près de deux mille soldats français au Rwanda a toutes les chances d'être approuvé par le Conseil de sécurité, faute de solution alternative. Le projet de résolution, présenté aux autres membres du Conseil par l'ambassadeur français, Jean Bernard

Mérimée, a été accueilli favorablement. Mais il n'a trouvé qu'un seul véritable « *allié actif* » : le secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali.

Reprenant la formule utilisée au moment de l'intervention des troupes américaines en Somalie, en décembre 1992, la résolution française, rédigée dans le cadre du chapitre 7 de la Charte (qui permet le recours à la force), « *autorise* » les Etats membres à employer « *tous les moyens nécessaires* » pour atteindre les objectifs fixés par les résolutions précédentes, visant à la protection des civils rwandais.

La France devra tenir le Conseil « *régulièrement* » informé de ses actions au Rwanda et faire rapport à la fin de sa mission, qui devrait être limitée dans le temps et s'achever « *au plus tard vers le milieu du mois d'août* ». M. Boutros-Ghali a demandé aux membres du Conseil, dans une lettre, d'examiner l'offre de Paris pour une opération militaire « *sous commandement français* ». Le secrétaire général a rappelé qu'il existait un précédent : la force d'intervention unifiée, menée par les Etats-Unis et dé-

ployée en Somalie en décembre 1992. M. Boutros-Ghali estime que la France devrait s'engager à maintenir sa présence au Rwanda « *jusqu'à ce que soient créées des conditions dans lesquelles une force de maintien de la paix de l'ONU serait en mesure de s'acquitter de son mandat* ».

Selon M. Boutros-Ghali, cela impliquerait que les forces françaises soient déployées pendant « *au minimum trois mois* ». La Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), autorisée par le Conseil il y a deux mois, et forte de 5 500 hommes de neuf pays africains, n'est toujours pas en mesure d'être déployée : à ce jour, la MINUAR ne comprend que cinq cent trois hommes. Le secrétaire général souligne que les troupes ne peuvent pas être déployées, car deux bataillons d'infanterie, une unité de transmissions et d'autres unités d'appui logistiques « *n'ont toujours pas été reçus par les gouvernements intéressés* ». M. Boutros-Ghali ajoute qu'« *entre-temps la situation au Rwanda continue à se détériorer et le massacre de civils n'a pas cessé* ».

C'est avec cet appui du secrétaire général que la France a présenté sa résolution. Mais le Conseil de sécurité a des états d'âme. « *L'ambiance était grincheuse, a raconté un diplomate occidental. La proposition française sera sans doute approuvée mais on sentait des jalousies, des mesquineries, sous un habillage noble.* » L'ambassadeur de Nouvelle-Zélande, Collin Keating s'est demandé si l'intervention de la France ne risquait pas d'envenimer la situation « *tout en voulant l'améliorer* ». Aussi M. Keating a-t-il suggéré que la France puisse s'intégrer à la MINUAR. Pour l'ambassadeur français « *la réponse (à ces arguments) est double :*

si les troupes françaises s'intégraient au sein de la MINUAR, cette force ne serait plus du tout considérée comme neutre ; deuxièmement, pour sauver les vies humaines, et cela est notre seul but les forces françaises seraient peut-être obligées de s'engager militairement, or l'expérience somalienne nous a montré qu'un commandement de l'ONU ne serait pas efficace dans ce genre de situation ».

Les Etats-Unis ont pris une position sans ambiguïté en faveur de la proposition française : « *La perpétuation des massacres nous inquiète et nous sommes en faveur d'une intervention française en tant qu'opération qui puisse faire le lien, jusqu'à ce que les forces de l'ONU soient opérationnelles.* »

Les pays non alignés sont également favorables à l'initiative française, mais ils hésitaient encore lundi à admettre que l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont échoué dans leur obligation de sauver les vies au Rwanda. La Chine s'abstiendra sans doute au moment du vote, comme elle le fait systématiquement lorsqu'une résolution s'inscrit dans le cadre du chapitre 7. La Russie, qui votera pour la résolution française, se demande si la France ne devrait pas attendre l'accord des parties.

Malgré les états d'âme, les commentaires suspicieux et les « *jalousies* », personne n'a pris la responsabilité de rejeter l'initiative française. Aussi la résolution devrait-elle être adoptée mercredi, selon des diplomates. Reste, bien sûr, l'opposition ouverte du Front patriotique rwandais (FPR). Son représentant, Claude Dusaidi, a dit à la presse que les soldats français seront considérés « *comme une force d'agression et seront traités en*

conséquence ».

De passage à New-York, Faustin Twagiramungu, le premier ministre désigné par les accords d'Arusha, un Hutu considéré comme « modéré », a estimé que la décision française est « très tardive ». Selon lui, cette opération « même effectuée sous le prétexte humanitaire » pourrait mettre les ac-

cords de paix en péril : « *Je crains que l'intervention française se termine par un conflit entre la France et le FPR. Comment voulez-vous que les troupes françaises restent calmes si le FPR leur tire dessus ?* »

DOC :AVEC DESSIN DE
PLANTU